



Commune de POLLIGNAY

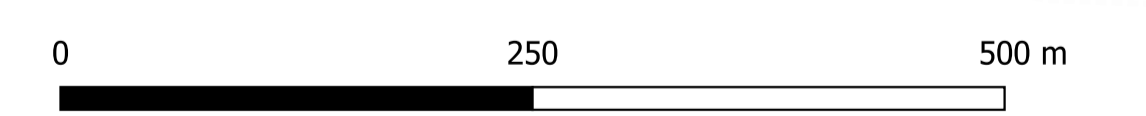
Commune de MARCY-L'ETOILE

Commune de MARCY-L'ETOILE

Commune de POLLIGNAY

Commune de SAINT-GENIS LES OLLIERES

Commune de GREZIEU-LA-VARENNE



LEGENDE :

- Délimitation des zones U, AU, A et N (se reporter aux plans de zonages 1 et 2)
- Prescriptions réglementaires**
  - Secteurs concernés par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
  - Emplacements réservés
  - Bâtiment ancien à caractère patrimonial à protéger au titre de l'article L151-10 du Code de l'urbanisme.
  - Les bâtiments repérés sont soumis à Permis de Démolir et à des règles d'aspect extérieures spécifiques
  - Bâtiment autorisé au changement de destination au titre de l'article L151-11 du Code de l'urbanisme
  - Secteurs concernés par un aléa retrait-gonflement des argiles (se reporter aux annexes du PLU)
  - Canalisations de transport gazeux (GRT Gaz) - se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique (SUP) annexées au PLU
  - Marges de recul de part et d'autres des routes départementales
  - Etangs, mares à préserver
- Informations**
  - Bâtiements agricoles
  - Périmètres de réciprocité liés aux bâtiments agricoles
- Risque mouvements de terrain :**
  - Zone d'aléa glissement de terrain de niveau faible (G1) soumise à des règles de constructions spécifiques (se reporter aux dispositions générales du règlement écrit ainsi qu'aux annexes du PLU)
  - Zone d'aléa glissement de terrain de niveau fort (G3) inconstructible à l'exception de certaines constructions et aménagements soumis à des règles spécifiques (se reporter aux dispositions générales du règlement écrit ainsi qu'aux annexes du PLU)
  - Zone d'aléa glissement de terrain de niveau moyen (G2) inconstructible à l'exception de certaines constructions et aménagements soumis à des règles spécifiques (se reporter aux dispositions générales du règlement écrit ainsi qu'aux annexes du PLU)
- Risque inondation : PPRi de l'écrasement**
  - Zone bleue
  - Zone rouge
  - Zone rouge extension